

MOTORISATION ET PLANTATIONS EN ZONE FORESTIÈRE IVOIRIENNE : QUELQUES DONNÉES GLOBALES ⁽¹⁾

Philippe BONNEFOND

Économiste O.R.S.T.O.M.

B.P. 1386, Dakar, Sénégal

RÉSUMÉ

L'auteur se propose ici de présenter quelques données globales sur les exploitations agricoles motorisées de la zone forestière ivoirienne. On remarque tout d'abord que c'est en zone forestière qu'on utilise le plus de tracteurs. Il y a presque égalité dans cette zone entre les plantations africaines et européennes. Le rôle du secteur privé (surtout européen) apparaît prépondérant. On peut noter l'importance des sociétés privées européennes, des sociétés d'État ivoiriennes et des personnes physiques tant européennes qu'africaines. Un gros effort reste à faire pour ivoiriser le secteur privé de la motorisation en zone forestière. Les principaux types d'exploitations agricoles motorisées sont ici le palmier (du fait de l'existence de la SODEPALM-PALMIVOIRE), la banane, l'ananas, le café-cacao, l'hévéa, le cocotier et les agrumes à essence. D'un type à l'autre le nombre de tracteurs n'est pas proportionnel à la superficie (qui varie beaucoup) mais dépend de la culture concernée et du genre de motorisation qui lui est appliqué. L'étude de la répartition des différents types d'exploitations selon la nationalité, le statut juridique ou (et) le secteur (privé, public) permet de mettre en lumière certaines spécialisations. Mais il apparaît ici encore qu'au niveau des structures d'exploitation l'élément clef est la culture pratiquée, l'influence de la nationalité, du statut et du secteur n'intervenant qu'après. Au niveau de ces cultures chaque type d'exploitations apparaît comme étant très homogène compte tenu de l'importance de la monoculture. Comme pour les types et les cultures la concentration est également très forte au niveau géographique l'essentiel des superficies motorisées n'étant situé que dans quelques sous-préfectures. De même le pouvoir économique source de la motorisation apparaît comme très concentré en particulier sur la ville d'Abidjan dont l'importance relative de la puissance financière est considérable. Au terme de cet article qui n'est que l'introduction d'un rapport, l'auteur indique les raisons pour lesquelles trois types d'exploitations seulement sont étudiés dans ce dernier : les exploitations motorisées pratiquant la culture de la banane, de l'ananas et des agrumes à essence. Tableaux et cartes accompagnent le texte qui est suivi d'une annexe bibliographique mentionnant les travaux de de l'auteur sur la motorisation agricole en Côte d'Ivoire.

SUMMARY

SOME GENERAL DATA ON MECHANIZATION AND PLANTATIONS IN IVORY COAST FOREST ZONES

The author intends to submit some global data concerning motorized farming in the Ivory Coast's Woodlands. To begin with, attention must be drawn to the fact that in the woodlands most tractors are used. European and african plantations are on a nearly equal footing in this area. Private sector (mainly european) plays a leading part. The importance of european private companies, Ivory state companies and individual entities european as well as african is considerable. Much remains to be done to "Ivorize" the private motorization sector in the woodlands.

(1) Cet article constitue l'introduction d'un rapport de l'auteur intitulé : « Motorisation et plantations en zone forestière ivoirienne » (à paraître).

The main types of motorized farming are palm-trees (due to the SODEPALM-PALMIVOIRE), bananas, ananas (pineapple), coffee-cacao, hevea, coconut-palm and oil citrus fruits. According the culture, the number of tractors is not proportional to the surface (which varies a lot) but depends on the farming concerned and on the kind of motorization applied. The study of the various farming types' distribution according nationality, legal statute or (and) sector (private or public) allows to bring out some specializations. But here again, it seems that at the level of exploitation structures the key component is the culture practiced, the influence of nationality, statute and sector being subordinate. At those cultures level each type of farming appears as very homogeneous taking into account the extent of monoculture. As for types and cultures the concentration is also very strong at the geographical level, the main part of motorized surfaces being located within only a few districts (sub-prefectures). Likewise the economic power, origin of motorization, seems to be very concentrated especially upon the city of Abidjan which relative importance of financial power is considerable. In conclusion to this article, only an introduction to a report, the author explains why three types of farming only have been studied in the report: motorized farming of bananas, ananas and oil citrus fruits. Tables and maps match the text followed by a list of the author's publications on motorization in Ivory Coast.

Dans nos précédents travaux (1) nous avons présenté d'une part un panorama général de la motorisation agricole en Côte d'Ivoire (au moins en ce qui concerne les tracteurs), d'autre part une analyse plus fine, à partir de deux expériences très différentes (secteurs pilotes de Bouaké et « Tractoristes » d'Odienné), de l'insertion de cette motorisation en zone de savane. Il s'agit maintenant pour compléter ces études de présenter d'une manière plus particulière les exploitations motorisées de la zone forestière.

Nous avons déjà souligné par ailleurs la part prépondérante de la forêt quant à l'utilisation des tracteurs : 69 % des tracteurs achetés (de 1946 à 1972), 70 % des tracteurs disponibles au 1/1/71 et 72 % de ceux disponibles au 1/1/73 travaillaient en zone forestière; la part des exploitations concernées était alors respectivement de 61, 63 et 60 %. Ainsi d'une part l'importance relative des tracteurs a tendance à augmenter en forêt, d'autre part le nombre moyen de tracteurs par exploitation y est plus important et il s'accroît :

PÉRIODE ou date	TOTAL	MOTORAGRI EXCLUE
46-72.....	4,6 TA/Expl.	4,3
1/1/71.....	4,0 TD/Expl.	3,5
1/1/73.....	4,1 TD/Expl.	3,9

Nous avons déjà indiqué que la raison de ce déséquilibre en faveur de la forêt est d'ordre économique; les conditions sont ici plus favorables à la motorisation qu'en zone de savane.

L'apparition des tracteurs en Côte d'Ivoire s'est

d'abord réalisée dans les exploitations européennes qui ont choisi, comme il se doit, les meilleures conditions économiques, c'est-à-dire la zone forestière. Ceci a comme conséquence que 94 à 95 % des tracteurs appartenant à des européens (essentiellement français) travaillent dans cette région alors que la proportion n'est que 54 à 57 % pour les africains (presque exclusivement ivoiriens). Cette concentration des européens en zone forestière y entraîne la presque égalité entre le secteur européen (49 à 52 % des tracteurs) et le secteur africain. Le nombre moyen de tracteurs par exploitation est lui aussi peu différent selon qu'il s'agit d'africains (3,9-4,5) ou d'européens (3,7-4,8) sauf si on exclut Motoragri (africains : 3,3-3,7).

52 à 59 % des tracteurs de la zone forestière appartiennent au secteur privé dont le rôle moteur est dû en particulier aux exploitations privées européennes. 75 à 77 % des tracteurs privés travaillent en forêt alors que 62 à 66 % seulement des tracteurs publics y sont affectés. En zone forestière on trouve tout particulièrement des sociétés privées (presque exclusivement européennes) avec la quasi intégralité de leurs tracteurs, des sociétés d'État (ivoiriennes) avec 64 à 69 % de leurs tracteurs et des personnes physiques (« entreprises » à caractère individuel et non société) avec 54 à 59 % de leurs tracteurs.

En ce qui concerne les personnes physiques ce groupe se partage pour la zone forestière presque à égalité entre africains (46 à 53 % des tracteurs) et européens. Mais alors que la presque totalité des personnes physiques européennes est établie en forêt 35 à 44 % seulement des tracteurs des personnes physiques africaines y travaillent.

Le secteur européen en forêt est pour l'essentiel privé alors que la part du public pour les tracteurs

(1) Dont on trouvera la liste bibliographique en annexe pour ce qui concerne la motorisation agricole en Côte d'Ivoire.



— Limite forêt (au Sud) – Savane (au Nord)

Fig. 1. — République de Côte d'Ivoire; carte administrative, 1971.

appartenant à des africains varie entre 69 et 79 %. Ceci a pour conséquence qu'en zone forestière le secteur public est essentiellement ivoirien (79 à 84 % des tracteurs) alors que le secteur privé est surtout européen (73 à 80 % des tracteurs). Un problème

crucial se pose par conséquent : celui de l'ivoirisation du secteur privé de la motorisation en forêt.

Si la part des tracteurs et des exploitations agricoles motorisées situés en forêt est très importante on doit de plus noter que 70 à 74 % des

propriétaires résident dans cette zone et qu'ils possèdent 90 à 91 % des tracteurs. La « puissance financière » du sud (et en particulier d'Abidjan) est considérable et elle a des retombées non seulement sur cette région mais également sur le Nord.

On a défini par ailleurs ce que nous entendions par activités agricoles (cultures et élevages) qui se répartissent en activités principales et secondaires. Parmi les activités principales on a pu dégager celles qui sont dominantes ce qui permet de mettre en lumière les principaux types d'exploitations agricoles motorisées. En procédant de cette manière on aboutit, pour la zone forestière, au tableau I (1) ci-joint qui donne par type d'exploitations (classés selon un ordre décroissant) le nombre de propriétaires, d'exploitations et de tracteurs (achats et parcs) ainsi que le nombre moyen de tracteurs par exploitation valeur qui varie, en ce qui concerne les tracteurs à roues au 1/1/71, de 9,5 pour le palmier (8,5 pour l'hévéa) à 4,1 pour l'ananas et 1,2 pour la polyculture vivrière (moyenne générale : 3,1); le nombre élevé pour le palmier et l'hévéa est dû, comme on le verra sur le tableau II, aux grandes superficies des exploitations pour ces deux cultures. L'importance globale par ailleurs du secteur palmier est due pour l'essentiel à la SODEPALM-PALMIVOIRE, société d'État chargée du développement du palmier à huile. Les autres principaux types d'exploitations en zone forestière sont : banane, ananas, café-cacao, hévéa, cocotier et agrumes à essence (le reste, cinq types d'exploitations, ne concerne que 7 % des tracteurs à roues au 1/1/71).

Nous avons déterminé les superficies concernées par chaque type d'exploitations au 1/1/71 soit au total plus de 85 000 ha pour la zone forestière (cf. tabl. II); toutefois ces données sont incomplètes dans la mesure où il manque en particulier le Service Civique et la Motoragri. Le palmier se taille la part du lion avec 59 % de la superficie (surtout la SODEPALM), suivi de loin par l'hévéa (15 %); sept types sur douze représentent 99 % de la superficie. Les superficies moyennes des exploitations sont très variables puisqu'elles vont de 3 124 ha pour le type palmier (hévéa : 2 096 ha) à 157 ha pour le café-cacao et 26 ha pour l'horticulture (moyenne générale : 441 ha). Le nombre d'hectares travaillés par les tracteurs à roues décroît lui aussi de la même manière d'un type à l'autre : palmier : 309 ha, hévéa : 248 ha, café-cacao : 108 ha et arbres fruitiers : 10 ha (moyenne générale : 134 ha). Les types ayant de grandes exploitations ont un nombre élevé d'hectares par tracteur et inversement; d'un type à l'autre le nombre de tracteurs n'est pas proportionnel à la superficie mais dépend de la culture

concernée et du genre de motorisation qui lui est appliqué.

La répartition des principaux types d'exploitations selon la nationalité au 1/1/71 (tabl. III) permet de constater qu'en ce qui concerne les africains le palmier est nettement dominant et qu'il est suivi de loin par le cocotier, l'ananas et le café-cacao; de plus seuls les africains effectuent des travaux à l'entreprise. Pour le secteur européen les principaux types de plantations motorisées sont : la banane, l'ananas, l'hévéa, le palmier, le café-cacao et les agrumes à essence. On constate à nouveau que le nombre de tracteurs ne dépend pas de la superficie mais du type d'exploitations. Au total on a les valeurs suivantes au 1/1/71 en zone forestière :

Nationalité	ha	ha/expl.	ha/TRD
Africains.....	50 049 (58 %)	611	197
Européens.....	35 605 (42 %)	318	92
TOTAL.....	85 654 (100 %)	441	134

Les plantations africaines sont en position dominante pour le palmier et le cocotier (SODEPALM) et les européennes pour la banane, l'ananas, l'hévéa et les agrumes à essence; il y a égalité pour le café-cacao.

Une répartition est également possible des types d'exploitations en zone forestière selon leur statut juridique; on trouvera dans le tableau IV les données concernant les exploitations et les tracteurs et dans le tableau V les superficies. Le secteur privé intervient surtout pour la banane et l'ananas mais aussi pour l'hévéa, le café-cacao, les agrumes à essence et le palmier; le public est surtout présent et dominant dans les types palmier et cocotier. Le privé est dominant pour les types cités ci-dessus exception faite du palmier. Pour ces deux secteurs on a au total les valeurs suivantes en surfaces (1/1/71 zone forestière) :

Secteur	ha	ha/expl.	ha/TRD
Public.....	50 869 (59 %)	1 182	217
Privé.....	34 785 (41 %)	229	86
TOTAL.....	85 654 (100 %)	441	134

(1) Tabl. I à VII en annexe.

Au niveau des subdivisions des secteurs privé et public on peut faire les constatations suivantes :

- Personnes physiques : surtout banane, café-cacao, agrumes à essence et ananas frais.
- Coopérative : ananas de conserve.
- Sociétés privées : banane, ananas, hévéa et palmier.
- Société d'État : palmier et cocotier.
- Institut de recherche : palmier.
- palmier : surtout société d'État,
- hévéa : sociétés privées,
- cocotier : société d'État,
- café-cacao : personnes physiques,
- banane : sociétés privées et dans une moindre mesure personnes physiques,
- ananas : sociétés privées et à un degré moindre personnes physiques puis coopérative,
- agrumes à essence : personnes physiques.

On constatera que l'administration n'intervient en zone forestière que pour des types d'exploitations d'importance secondaire (sans oublier toutefois que nous n'avons pas pu obtenir les superficies des exploitations de polyculture vivrière du Service Civique qui sont assez grandes). Au total on a :

Statut juridique	ha	ha/expl.	ha/TRD
Sociétés d'État...	43 339 (51 %)	1 806	274
Sociétés privées...	24 224 (28 %)	411	98
P.P.....	9 753 (11 %)	104	69
I.R.....	7 344 (9 %)	525	122
Coopératives.....	808 (1 %)	404	54
Administrations...	186	31	12
TOTAL.....	85 654 (100 %)	441	134

On voit combien les moyennes générales (441 et 134) sont influencées (en hausse) par les sociétés d'État qui à elles seules représentent plus de la moitié des surfaces des exploitations motorisées.

Il convient de rappeler que les coopératives, les administrations et les sociétés d'État sont africaines et que les instituts de recherche et les sociétés privées (au 1/1/71 en zone forestière) sont européens. Aussi nous n'avons réalisé le croisement nationalité \times statut dans le tableau VI que pour les personnes physiques privées. Il apparaît que les PP africaines interviennent surtout dans les types café-cacao, banane, ananas et cocotier et que les PP européennes

pratiquent essentiellement la culture de la banane, des agrumes à essence, de l'ananas et du café-cacao. Ici les africains sont dominants pour le café-cacao, l'ananas et le cocotier, les européens pour les agrumes à essence et il y a presque égalité entre les deux pour la banane. En matière de superficies on peut résumer le total ainsi :

Nationalité des PP	ha	ha/expl.	ha/TRD
Africains.....	5 716 (59 %)	104	88
Européens.....	4 037 (41 %)	104	52
TOTAL.....	9 753 (100 %)	104	69

On remarquera que si les dimensions des exploitations sont en moyenne les mêmes dans les deux cas, la densité des tracteurs à roues est quant à elle nettement plus élevée chez les personnes physiques européennes. La répartition des PP selon la nationalité étant maintenant connue il serait possible de réaliser une ventilation : type d'exploitations \times nationalité \times secteur public-privé; bien que celle-ci ne soit pas présentée ici (par souci de limiter le nombre de tableaux) nous donnons ci-dessous le total auquel on arriverait quant aux superficies (1/1/71 zone forestière) :

Secteurs Nationalité	PUBLIC			PRIVÉ		
	ha	ha/ expl.	ha/ TRD	ha	ha/ expl.	ha/ TRD
Africains....	43 525 (86 %) (87 %)	1 500	250	6 524 (19 %) (13 %)	116	82
Européens..	7 344 (14 %) (21 %)	525	122	28 261 (81 %) (79 %)	288	87
TOTAL.....	50 869 (100 %)	1 182	217	34 785 (100 %)	229	86

On constate que pour les superficies concernées par la motorisation d'une part les africains dominent dans le public et les européens dans le privé, d'autre part que le secteur public l'emporte chez les africains et le privé chez les européens. Les différences de moyennes par exploitation ou par tracteur s'expli-

quent plus par le type d'exploitations pratiqué par chaque groupe que par le fait même de la nationalité ou du secteur. Nationalité et secteur impliquent certains types d'exploitations qui ont pour conséquences, compte tenu du mode de production pratiqué dans chacun d'eux qui varie relativement peu, certaines structures de production en particulier quant aux dimensions des exploitations et au nombre d'hectares par tracteur (ces deux dernières valeurs varient dans le même sens). Il apparaît que quatre groupes prédominent : les sociétés d'État ivoiriennes, les sociétés privées européennes, les instituts de recherche européens et les personnes physiques africaines; les PP européennes ont une importance moindre; les coopératives et surtout l'administration (sauf si on y incluait les superficies du Service Civique) ont des dimensions très réduites. Le secteur public africain se consacre surtout au palmier et au cocotier dont il cultive la plus grande partie; le secteur public européen pratique surtout la culture du palmier; le secteur privé africain a surtout des plantations de café-cacao (la moitié), de banane, d'ananas et de cocotier; enfin le secteur privé européen se trouve surtout dans la culture de la banane (majoritaire), de l'ananas (une grande partie), de l'hévéa (majoritaire), du palmier, du café-cacao (la moitié) et des agrumes à essence (majoritaire). Dans ces conditions on peut résumer et schématiser ainsi le croisement nationalité \times secteur :

Secteur Nationalité	PUBLIC		PRIVÉ	
		<i>Société d'État</i> administration		<i>PP</i> coopératives
Africains	<i>Palmier</i> <i>cocotier</i>		<i>café-cacao</i>	ananas banane cocotier
Européens	<i>I.R.</i>		<i>sociétés</i> PP	
		Palmier	<i>hévéa</i> <i>agrumes à</i> <i>es.</i> <i>banane</i> <i>ananas</i> <i>café-cacao</i>	palmier

Il est possible à l'intérieur de chaque type d'exploitations de déterminer la part des différentes cultures qu'il comporte; les structures qui s'en dégagent figurent dans le tableau VII. Les types d'exploitations

apparaissent comme étant très homogènes compte tenu de l'importance de la monoculture; le type regroupe le plus souvent une très grande partie de la (ou des) culture(s) correspondante(s) et la (ou les) culture(s) concernée(s) tient (tiennent) une place prépondérante dans le type correspondant. Aux 12 types d'exploitations correspondent plus de 16 cultures; de même qu'il y a huit types ayant une certaine importance (au moins 1 % des surfaces) il y a neuf cultures qui répondent au même critère, ce sont celles qui correspondent à la définition de ces huit types (les activités agricoles dominantes) et les proportions respectives sont sensiblement les mêmes; ce n'est qu'à partir du neuvième type et de la dixième culture que l'ordre des cultures est différent de celui des types; les cultures maraichères et légumières constituent les seules cultures qui ne figurent pas dans la définition des types. Pour saisir la place de l'élevage dans ces différents types, et en particulier dans les « plantes fourragères - élevages » il convient de se reporter au tableau II.

Dans le tableau VIII et sur la fig. 2 nous avons ventilé par sous-préfecture les superficies mentionnées ci-dessus. On constate que 35 des 66 sous-préfectures de forêt (soit 53 %) étaient concernées au 1/1/71; la zone « vide » est essentiellement constituée par le sud-ouest ivoirien qui est très peu peuplé mais cet état de chose devrait évoluer grâce à l'action en particulier de l'ARSO qui est chargée d'aménager cette région. Les superficies concernées varient beaucoup d'une sous-préfecture à l'autre (de 11 ha à 20 500 ha) et leur importance dépend en grande partie de la présence ou non de plantations de palmiers (59 % des surfaces; surtout la SODEPALM) ou d'hévéa (15 %). Les trois sous-préfectures (9 %) les plus importantes sont Dabou (24 %), Aboisso et Bingerville (52 % des superficies à elles trois) et la concentration, comme pour les types et les cultures, est ici également très forte; 14 sous-préfectures (40 %) possèdent chacune moins de 1 % de la superficie totale. Pour les 35 sous-préfectures concernées les superficies ici mentionnées ne représentent que 11,5 ‰ du total de leur surface; selon les sous-préfectures la proportion varie entre 0,1 ‰ et 113,2 ‰; les trois premières sous-préfectures sont toujours les mêmes. La taille moyenne des exploitations agricoles varie beaucoup d'une sous-préfecture à l'autre (de 11 à 3 097 ha) et ceci selon les activités agricoles dominantes qui y sont pratiquées; il en est de même et pour une raison identique de la superficie moyenne par tracteur qui varie entre 4 et 542 ha.

Nous avons déjà signalé que les propriétaires des exploitations motorisées ne résidaient pas, dans de nombreux cas, sur celles-ci. Il est par conséquent possible de rattacher, du point de vue de la localisation du pouvoir économique, les superficies cultivées

TABLEAU VIII

1/1/71: Répartition par sous-préfecture des superficies des exploitations motorisées en zone forestière

Sous-préfecture	ha	% S-P	Expl.	TD	ha/ expl.	ha/ TD
Dabou.....	20 481 (24 %)	113,2	7	74	2 926	277
Aobisso.....	12 389 (15 %)	52,5	4	32	3 097	387
Bingerville...	11 515 ((11 545)) (13 %)	94,4	46	137	250	84
Sassandra.....	6 326 (7 %)	13,9	15	34	422	186
Guitry.....	6 198 (7 %)	21,4	5	15	1 240	413
Bonoua.....	4 228 ((4 428)) (5 %)	33,6	8 ((9))	53 ((54))	528	82
Soubré.....	4 223 (5 %)	7,4	3	17	1 408	248
Grand Lahou..	3 254 (4 %)	14,3	2	6	1 627	542
Anyama.....	3 023 (4 %)	41,4	9	21	336	144
Agboville.....	2 206 (3 %)	5,7	27	68	82	32
Jacqueville...	1 389 (2 %)	21,7	2	7	695	198
Adiaké.....	1 325 ((1 625)) (2 %)	7,6	3 ((4))	7 ((8))	442	203
Tiassalé.....	1 248 (1 %)	3,7	12	54	104	23
Oumé.....	1 230 (1 %)	5,1	4	9	308	137
Gagnoa.....	1 156 (1 %)	5,7	8	12	145	96
Guibéroua...	945 (1 %)	7,3	4	9	236	105
Divo.....	736 (1 %)	2,3	4	25	184	29
Abengourou...	517 (1 %)	1,0	5	7	103	74
Akoupé.....	504 (1 %)	4,5	4	8	126	63
Fresco.....	500 (1 %)	2,7	1	2	500	250
M'Batto.....	450 (1 %)	1,8	1	4	450	113
Grd. Bassam..	246	20,5	2	2	123	123
M'Bahiakro...	225	0,8	2	2	113	113
Ouaragahio...	200	1,7	1	1	200	200
Arrah.....	108	0,7	1	1	108	108
Bongouanou...	99	0,6	2	2	50	50
Daloa.....	84	0,2	2	2	42	42
Alépé.....	70	0,3	1	2	70	35
Adzopé.....	58	0,3	2	4	29	15
Agou.....	50	0,9	1	3	50	17

Sous-préfecture	ha	% S-P	Expl.	TD	ha/ expl.	ha/ TD
Daoukro.....	42	0,4	1	1	42	42
Sikensi.....	40	0,7	1	2	40	20
Facobli.....	36	0,3	1	2	36	18
Bocanda.....	12	0,1	1	2	12	6
Man.....	11	0,1	1	3	11	4
Total (35 S-P).	85 124 ((85 654)) (100 %)	11,5*	193 ((195))	630 ((632))	441	136
Variable et N.P.....	—	—	—	88	—	—
Total général (35 S-P)....	85 124 ((85 654)) (100 %)	11,5*	193 ((195))	718 ((720))	441	119

(()) : y compris les travaux à l'entreprise.

* Pour 35 S-P et non pour l'ensemble de la zone forestière (66 sous-préfectures).

aux sous-préfectures dans lesquelles les propriétaires habitent. C'est ce que nous avons fait dans le tableau IX et sur la fig. 3. Cette répartition concerne 26 sous-préfectures, dont deux en savane, plus la France. La concentration est extrêmement forte puisque les décisions concernant 70 % des superficies des exploitations motorisées sont prises dans la sous-préfecture de Bingerville c'est-à-dire pratiquement dans la ville d'Abidjan (68 %). Vient ensuite la sous-préfecture de Dabou (18 %) mais après on tombe à 2 %. Quinze sous-préfectures concernent chacune moins de 1 % des superficies. Les valeurs absolues vont de 40 à 59 800 ha. La superficie moyenne par propriétaire au 1/1/71 est aussi très variable d'une sous-préfecture à l'autre entre 27 et 3 717 ha; la moyenne par tracteur varie quant à elle entre 12 et 225 ha; ces variations dépendent elles aussi principalement des types d'exploitations dont il s'agit dans chaque cas, par ailleurs il convient de bien souligner que cette géographie du pouvoir économique ne concerne que les exploitations localisées en forêt; on a vu en effet par ailleurs que de nombreux propriétaires d'exploitations motorisées de savane résident en forêt alors que l'inverse ne se réalise que dans trois cas (cf. tabl. IX); les propriétaires de ces exploitations de savane ne sont pas ici pris en considération.

Au terme de cette présentation générale de l'agriculture motorisée de forêt il apparaît qu'au 1/1/71 parmi les douze types d'exploitations agricoles existant sept étaient prépondérants : palmier, banane, ananas, café-cacao, hévéa, cocotier et agrumes à essence. Ces types par ailleurs se situent

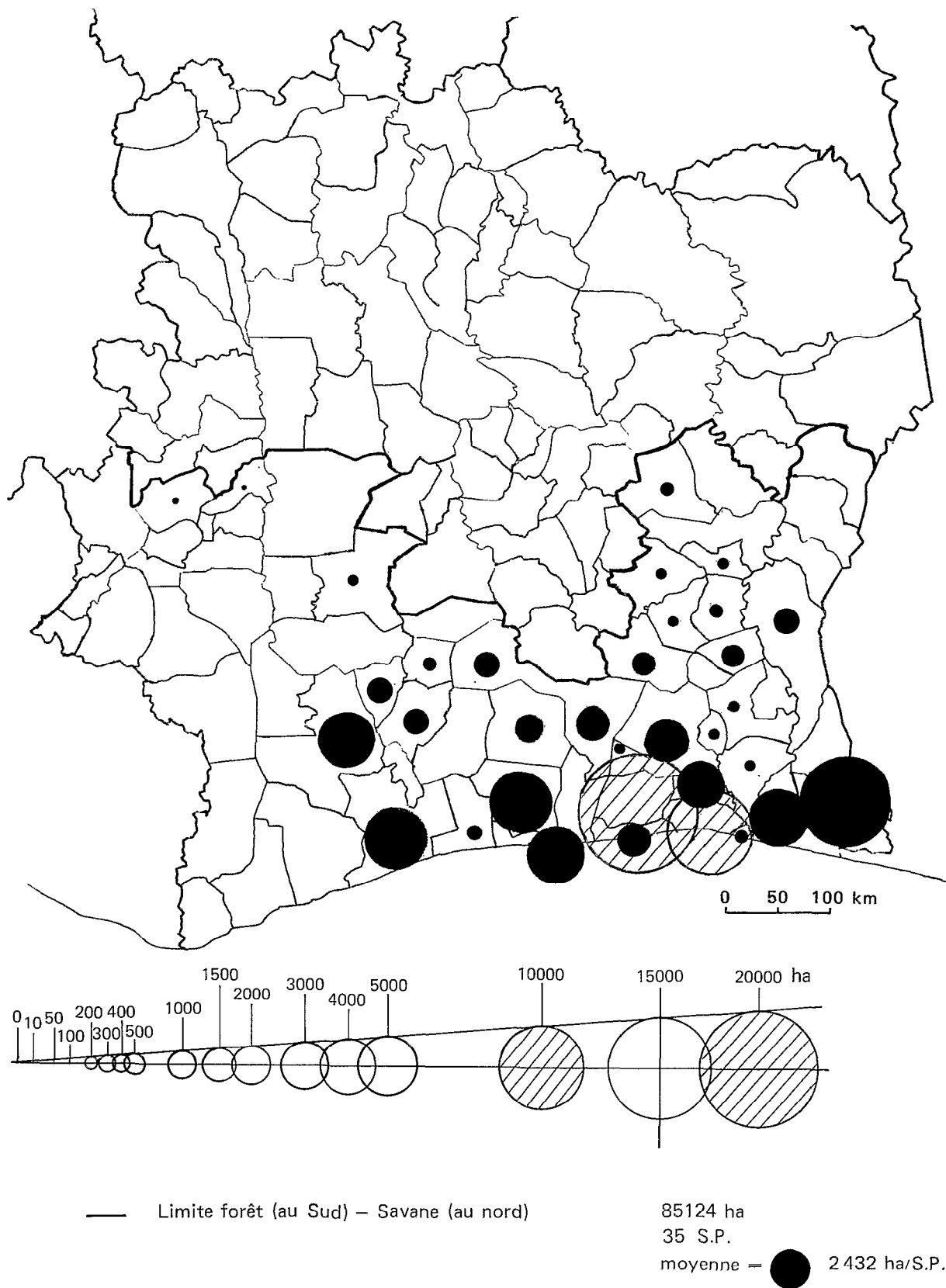


Fig. 2. — 1.1.71 ; répartition par sous-préfecture des superficies des exploitations motorisées en zone forestière (ha).

TABLEAU IX

1/1/71: Zone forestière, répartition par sous-préfecture du pouvoir économique

S-P de commandement	ha	Propr.	TD	ha/ propr.	ha/ TD
Bingerville (Abidjan inclus)...	59 800 ((60 050)) (70 %)	62	431	965	139
Dabou.....	14 868 (18 %)	4	66	3 717	225
Gagnoa.....	1 520 (2 %)	3	14	507	109
Agboville.....	1 504 (2 %)	16	44	94	34
Bonoua.....	1 268 ((1 368)) (2 %)	2 ((3))	31 ((32))	634	43
Sassandra.....	1 236 (1 %)	11	21	112	59
Tiassalé.....	1 060 (1 %)	9	49	118	22
Abengourou.....	452 (1 %)	4	4	113	113
Dimbokro (savane)	450 (1 %)	1	4	450	113
Divo.....	428 (1 %)	2	13	214	33
Guitry.....	419 (1 %)	3	5	140	84
Oumé.....	350	2	3	175	117
Guibéroua.....	327	2	3	164	109
Soubré.....	280	1	3	280	93
Ouaragahio.....	200	1	1	200	200
M'Bahiakro.....	200	1	1	200	200
Aboisso.....	116	1	2	116	58
Arrah.....	108	1	1	108	108
Bouaké (savane)...	82	2	7	41	12
Grand Bassam....	70 ((250))	1 ((2))	2 ((3))	70	83
(France).....	70	1	3	70	23
Anyama.....	70	1	1	70	70
Bongouanou.....	57	1	1	57	57
Akoupé.....	54	2	2	27	27
Agou.....	50	1	3	50	17
Jacquerville.....	45	1	1	45	45
Sikensi.....	40	1	2	40	20
Total (26 S-P + FR).....	85 124 ((85 654)) (100 %)	137 ((139))	718 ((720))	621	119
Abidjan.....	57 631 ((57 881)) (68 %)	46	373	1 253	155

(()) : y compris les travaux à l'entreprise.

soit totalement, soit presque exclusivement ou en grande partie en zone forestière. L'analyse quasi exhaustive des exploitations motorisées de la zone forestière ivoirienne devrait par conséquent s'attacher à l'étude de ces sept principaux types; toutefois il apparaît que les types palmier et cocotier sont très nettement dominés par la SODEPALM (75 % des tracteurs et 74 % des superficies dans le premier cas; 62 % et 71 % dans le second cas) : étudier ces deux types reviendrait par conséquent pour l'essentiel à réaliser une étude monographique de cette société c'est-à-dire finalement d'un cas particulier, aussi important soit-il par ailleurs. Il en est un peu de même pour l'hévéa : ce type d'exploitation est dominé par deux sociétés soit 91 % des tracteurs et 84 % de la superficie et une troisième société (2 % et 11 %) n'en était pas encore au stade de l'exploitation au 1/1/71. Enfin en ce qui concerne le café-cacao d'une part les travaux cultureux motorisés sont très réduits (presque exclusivement le transport), d'autre part ce type concerne un certain nombre d'exploitations traditionnelles pour lesquelles il est très difficile d'obtenir des informations surtout exactes. Pour ces différentes raisons et pour nous limiter nous n'avons présenté dans le rapport dont cet article n'est que l'introduction que les données que nous avons pu recueillir concernant la banane, l'ananas et les agrumes à essence. Il s'agit à notre avis des trois types d'exploitations agricoles motorisées de la zone forestière ivoirienne qui présentaient en 1971 le plus d'intérêt et sur lesquelles on ne possède jusqu'à présent que peu de renseignements.

Rangs de classement et parts du total
(au 1/1/71, zone forestière)

1/1/71	Banane	Ananas	Agrumes à essence	Σ
Nb. de propriétaires.....	1 ^{er} (32 %)	3 ^e (19 %)	4 ^e (10 %)	≈ 61 %
Nb. d'exploitations.....	1 ^{er} (29 %)	3 ^e (14 %)	5 ^e (7 %)	50 %
Nb. de TD.....	2 ^e (19 %)	3 ^e (18 %)	7 ^e (4 %)	41 %
Surface expl....	5 ^e (6 %)	6 ^e (4 %)	7 ^e (2 %)	12 %
Expl./propr.....	5 ^e	6 ^e	7 ^e	
TD/propr.....	5 ^e	3 ^e	7 ^e	
TD/expl.....	5 ^e	3 ^e	6 ^e	
Surface/expl....	7 ^e	6 ^e	5 ^e	
TD/100 ha.....	2 ^e	1 ^{er}	3 ^e	

Abidjan-Paris 1976

Manuscrit reçu au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M.
le 12 mai 1978.

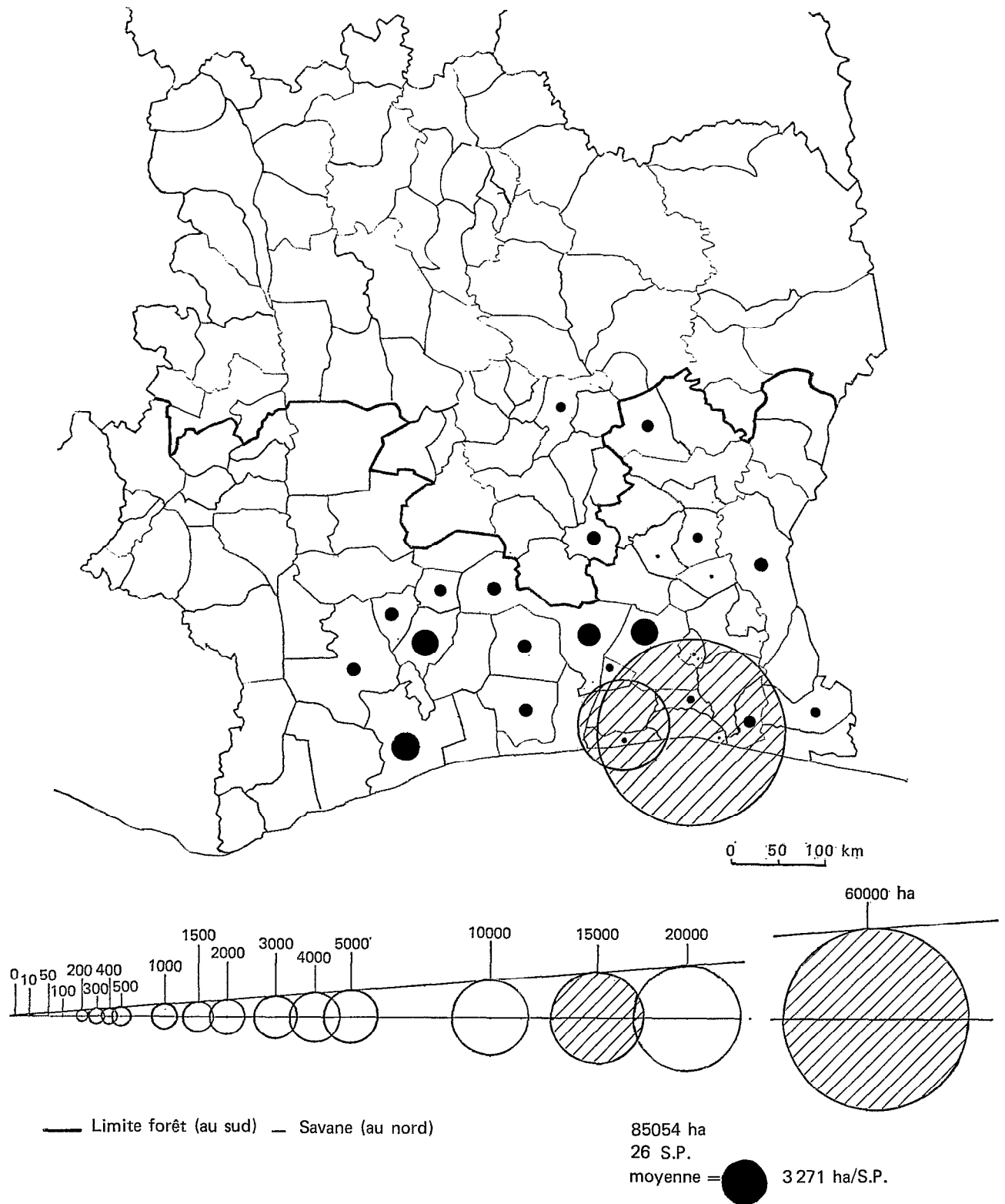


Fig. 3. — 1.1.71 ; zone forestière ; répartition par sous-préfecture du pouvoir économique (ha).

I. ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE

Travaux de l'auteur concernant la motorisation agricole en Côte d'Ivoire.

1. — Note sur l'enquête motorisation agricole. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1972, 5 p. *multigr.* (document de travail).
2. — (a) L'introduction de la motorisation en agriculture traditionnelle (Moyenne Côte d'Ivoire). Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1969, 37 p. *multigr.* (document confidentiel). (b) L'introduction de la motorisation en agriculture traditionnelle. (in: *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum.*, vol. VII, n° 4, 1970 : 21-33). (Version très réduite du document précédent).
3. — Les « tractoristes » d'Odiénné. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1972, 100 p. *multigr.* (*Sciences Humaines*, vol. V, n° 1, 1972).
4. — Les exploitations motorisées de la Région d'Odiénné : campagne agricole 1971/72. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1973, 148 p. *multigr.* (*Sciences Humaines*, vol. VI, n° 2, 1973).
5. — Les exploitations motorisées de la Région d'Odiénné : aspects socio-économiques. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture, 1974, 43 p. *multigr.* (Comm. à la journée d'étude sur la riziculture motorisée dans la région d'Odiénné, 9/1/1974. (Résumé des documents 3 et 4). (in: *Machinisme Agricole Tropical*, n° 48, oct.-déc. 1974 : 3-18, n° 49, janv.-mars 1975 : 3-15) (version plus courte et modifiée).
6. — Éléments méthodologiques pour la tenue à jour du parc de matériel agricole en Côte d'Ivoire. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1974, 35 p. *multigr.* (document de travail).
7. — Note au Conseil Économique et Social sur la motorisation agricole en Côte d'Ivoire. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, 1974, 6 p. *multigr.*
8. — Note sur la motorisation agricole (en Côte d'Ivoire). (in: C.R. à la commission ad-hoc des travaux effectués en 1972. Propositions de programme pour 1973. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1973, 6 p. *multigr.*; 2 cartes). (in: *Terre et Progrès : le journal du Planteur*, n° 8, oct. 1974 (Mecagri, n° 2) : 12-13). (Texte légèrement modifié). (Repris très partiellement in: *Fraternité Matin, spécial agriculture*, mai 1975, p. 12, quelques données sur la mécanisation en Côte d'Ivoire).
9. — Les tracteurs dans l'agriculture ivoirienne (cultures et élevages) : quelques chiffres. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, 1974, 7 p. *multigr.* (document provisoire repris dans le rapport 11) (in: *Terre et Progrès : le journal du Planteur*, n° 8; oct. 1974 (Mecagri, n° 2) : 12-14, 1 carte).
10. — Le développement de la motorisation agricole en Côte d'Ivoire (résumé des principales données). Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1975, 46 p. *multigr.* (résumé du document 11).
11. — Le développement de la motorisation agricole en Côte d'Ivoire : les tracteurs. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam ; Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1975, 2 vol. 198+335 p. (annexes) *multigr.* (*Sciences Humaines*, vol. VIII, n° 1, 1975). (C.R. de ce document et du précédent in: *Machinisme agricole Tropical*, n° 54, avril-juin 1976, p. 57).
12. — Motorisation et plantations en zone forestière ivoirienne. Paris, O.R.S.T.O.M., à paraître. (Le présent article est l'introduction de ce rapport : 1-11).
13. — Les exploitations bananières ivoiriennes employant des tracteurs. (in: *Mécanisation des exploitations individuelles des pays chauds. Séminaire*, Paris, 28/2-1/3/77. *Mécanisation et agro-socio-économie*. Antony, C.E.E.M.A.T., 1977 : 105-127. (Version abrégée du 1^{er} chapitre du rapport n° 12).
14. — Les plantations bananières de Côte d'Ivoire utilisant des tracteurs. (in: *La mécanisation dans les systèmes de culture bananière*. SIMA 8/3/1977. Antony, C.E.E.M.A.T., 1977, 3 p. *multigr.*). (in: *Machinisme Agricole Tropical*, n° 60, oct.-déc. 1977 : 54-55). (Texte de l'exposé oral très succinct présentant le document n° 13).

11. ANNEXE TABLEAUX

TABLEAU I

Principaux types d'exploitations agricoles motorisées en zone forestière

Activités agricoles dominantes	Achats (46 - 72)						Parcelle 1.1.71						Parcelle 1.1.73					
	Adh. (1)	Expl. (2)	TA (3)	TRA (4)	(3)/(2)	(4)/(2)	Propri. (1)	Expl. (2)	TD (3)	TRD (4)	(3)/(2)	(4)/(2)	Propri. (1)	Expl. (2)	TD (3)	TRD (4)	(3)/(2)	(4)/(2)
Palmier	7	18 (7%)	312 (26%)	244 (22%)	17,3	13,9	6	17 (8%)	202 (23%)	162 (25%)	11,9	9,5	7	18 (7%)	260 (27%)	201 (23%)	14,4	11,2
Ananas	46	48 (18%)	235 (21%)	239 (22%)	5,3	5,0	28	30 (14%)	34 (10%)	124 (19%)	4,5	4,1	43	46 (19%)	212 (22%)	203 (23%)	4,6	4,3
Banane	65	74 (27%)	223 (19%)	209 (20%)	3,0	2,8	49	50 (23%)	141 (19%)	134 (19%)	2,4	2,2	57	67 (27%)	196 (20%)	189 (22%)	3,0	2,8
Café cacao	44	34 (20%)	103 (9%)	87 (8%)	1,9	1,6	29	39 (19%)	59 (8%)	55 (8%)	1,5	1,4	30	39 (16%)	63 (6%)	58 (7%)	1,6	1,5
Hévéa	6	8 (3%)	92 (8%)	83 (8%)	11,5	11,4	5	7 (3%)	57 (8%)	51 (8%)	8,1	8,5	6	8 (3%)	70 (7%)	61 (7%)	8,8	9,1
Cocotier	15	20 (7%)	82 (7%)	70 (7%)	4,1	3,5	12	17 (8%)	52 (7%)	44 (7%)	3,1	2,6	14	19 (8%)	66 (6%)	53 (6%)	3,4	2,8
Agrumes à essence	17	17 (6%)	33 (3%)	30 (3%)	1,9	1,8	15	15 (7%)	30 (4%)	28 (4%)	2,0	1,9	18	18 (7%)	36 (4%)	34 (4%)	2,0	1,9
Horticulture	5	5 (2%)	27 (2%)	25 (2%)	5,4	5,0	5	5 (2%)	18 (2%)	16 (2%)	3,6	3,2	5	5 (2%)	19 (2%)	17 (2%)	3,8	3,4
Polyculture vivrière	8	13 (5%)	25 (2%)	23 (2%)	1,8	1,4	4	10 (5%)	16 (2%)	12 (2%)	1,6	1,2	7	13 (5%)	20 (2%)	18 (2%)	1,5	1,2
Plantes fourragères, élevage	4	4 (2%)	15 (2%)	15 (2%)	3,8	3,8	5	5 (2%)	16 (2%)	16 (2%)	3,2	3,2	5	5 (2%)	17 (2%)	17 (2%)	3,4	3,4
Arbres fruitiers	3	3 (1%)	10 (1%)	9 (1%)	3,3	3,0	3	3 (1%)	10 (1%)	9 (1%)	3,3	3,0	3	3 (1%)	10 (1%)	9 (1%)	3,3	3,0
Riz	6	6 (2%)	7 (1%)	5 (1%)	1,2	1,2	2	2 (1%)	3 (1%)	2	1,5	1,0	6	6 (2%)	7 (1%)	5 (1%)	1,2	1,0
Sous-total	(213)	271 (100%)	1 084 (100%)	1 038 (100%)	4,4	3,9	(151)	210 (100%)	738 (100%)	653 (100%)	3,5	3,1	(108)	247 (100%)	977 (100%)	866 (100%)	4,0	3,5
Multiplés et NP	9	9	104	92	-	-	3	3	116	50	-	-	7	7	59	27	-	-
TOTAL	(222)	280	1 287	1 094	4,6	3,9	(154)	213	854	703	3,3	2,9	(115)	254	1 036	893	4,1	3,5

N.B. — Pour l'hévéa et le riz il y a chaque fois une exploitation qui possède uniquement un tracteur à chenilles

TABLEAU II

1/171: Superficies des principaux types d'exploitations motorisées en zone forestière. Travaux à façon. Nombre de propriétaires, d'exploitations, de tracteurs et d'animaux correspondants. Moyennes

Activités agricoles dominantes	Expl. (ha) (1)	Expl. + BPF. (ha) (2)	Propri. (3)	Expl. (nb) (4)	T. D. (5)	TRD (6)	(1)/(3) (ha) (7)	(1)/(4) (ha) (8)	(1)/(5) (ha) (9)	(1)/(6) (ha) (10)	(7)/(6) (ha) (11)	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Poules/Poulets	
Palmier	50 081 (53%)	50 081 (59%)	6	17	202	162	8 347 (3 252)	2 946 (3 124)	248	709	209	797 (7%)					
Hévéa	12 648 (15%)	12 648 (15%)	5	7	57	51	2 320 (3 144)	1 807 (2 096)	202	248	248						
Cocotier	6 215 (7%)	6 215 (7%)	12	17	52	44	518 (102)	266 (178)	120 (89)	141 (102)	144						
Café-cacao	5 906 (7%)	5 906 (7%)	25	35	55	51	220 (182)	157	100	103	103	1 6 (5%)	2 190 (60%)	125 (35%)	91 (17,4)		
Banane	5 251 (6%)	5 251 (6%)	48	59	140	133	109 (22)	89	38	39	39	70 (9%)	408 (21%)		35 (21%)	2 000 (2%)	
Ananas	2 651 (3%)	3 031 (4%)	25	37	131	121	125 (52)	106 (52)	21 (15)	22 (16)	25 (21)			13 (7%)	10 (7%)	2 000 (2%)	
Agrumes à essence	1 772 (2%)	1 772 (2%)	15	15	30	28	118	118	59	63	63	200 (11%)	210 (11%)				
Arbres fruitiers	512 (2%)	512 (2%)	3	3	10	9	171 (32)	171 (31)	51 (10)	57 (10)	57 (10)	59 (5%)	127 (7%)			450	
Plantes fourragères, élevage	200	200	5	5	16	16	40	40	13	15	15	271 (25%)				11 950 (36%)	
Horticulture	131	101	5	5	18	16	26	26	7	8	10 (12)	35 (2%)					
Polyculture vivrière	92	96	3	3	6	6	48	32	16	16	16	110 (6%)					
Riz	61	61	2	2	3	2	31	31	20	31 (10)	31 (10)						
Total	95 124 (100%)	85 654 (100%)	179 (100%)	175 (100%)	720 (100%)	679 (100%)	621 (321)	441 (246)	119	137	24	1 010 (100%)	1 308 (100%)	135 (100%)	1 7 (100%)	118 200 (100%)	

() cas particuliers exclus

TABLEAU III

1/1/71: Répartition des principaux types d'exploitations motorisées en zone forestière par nationalité. Superficies et données correspondantes

Activités agricoles dominantes	Africains									Européens								
	Total			Superficies						Total			Superficies					
	Expl. (ha)	T. D.	T. R. D.	Expl. (ha)	Ex. + T. D. (ha)	Expl. (nb)	T. D.	T. R. D.	Expl. (ha)	T. D.	T. R. D.	Expl. (ha)	Ex. + T. D. (ha)	Expl. (nb)	T. D.	T. R. D.		
Palmier	10 (10%)	51 (17%)	115 (43%)	55 (10%)	55 (74%)	10	151	115	7 (6%)	51 (18%)	41 (18%)	15 (5%)	15 (37%)	7	51	41		
Cocotier	14 (15%)	41 (17%)	39 (12%)	5 (4%)	5 (11%)	14	41	33	3 (3%)	11 (7%)	11 (3%)	39 (24%)	39 (24%)	3	11	11		
Ananas	12 (12%)	34 (11%)	15 (12%)	9 (9%)	1 386 (34%)	9	31 (29)	30 (28)	18 (16%)	100 (246)	91 (54%)	1 386 (52%)	1 386 (52%)	10	100	91		
Café-cacao	14 (15%)	35 (14%)	73 (10%)	2 686 (5%)	2 686 (5%)	20	26	25	15 (13%)	29 (7%)	26 (7%)	2 686 (8%)	2 686 (8%)	15	29	26		
Banane	15 (15%)	17 (5%)	17 (11%)	1 152 (24%)	1 152 (24%)	15	17	17	45 (40%)	124 (30%)	117 (30%)	4 199 (12%)	4 199 (12%)	44	123	116		
Polyculture vivrière	8 (8%)	11 (4%)	7 (5%)	2	2				2 (2%)	5 (12%)	5 (12%)	70	70	2	5	5		
Arbres fruitiers	3 (3%)	10 (4%)	9 (7%)	512 (10%)	512 (10%)	3	10	9										
Plantes fourragères, élevage	3 (3%)	4 (1%)	1 (1%)	142	142	3	9	9	2 (2%)	7 (2%)	7 (2%)	58	58	2	7	7		
Horticulture	2 (2%)	3 (1%)	1 (1%)	40	70	2	9	8	3 (3%)	9 (12%)	8 (12%)	91	91	3	9	8		
Agrumes à essence	3 (3%)	4 (1%)	4 (2%)	228 (5%)	228 (5%)	3	4	4	12 (10%)	26 (6%)	24 (6%)	1 544 (4%)	1 544 (4%)	12	26	24		
Riz	2 (2%)	3 (1%)	1 (1%)			2	3	2										
Hévéa	1 (1%)	1 (1%)	1 (1%)	125 (3%)	1 425 (31%)	1	1	1	5 (5%)	56 (13%)	50 (13%)	11 223 (32%)	11 223 (32%)	6	56	50		
Sous-total	97 (100%)	320 (100%)	261 (100%)	49 519 (100%)	50 049 (100%)	83 (81)	305 (302)	294 (252)	113 (100%)	418 (100%)	386 (100%)	35 605 (100%)	35 605 (100%)	112	417	305		
Multiples et N.P.	3	116	50															
TOTAL	100	436	317															

() cas particuliers exclus

TABLEAU IV

1/1/71: Répartition des principaux types d'exploitations motorisées en zone forestière selon leur statut juridique

Activités agricoles dominantes	Secteur privé									Secteur public															
	P.P.			Coopératives			Sociétés			Total			Administrations			Sociétés d'État			I.R.			Total			
	Expl	T. D.	T. R. D.	Expl	T. D.	T. R. D.	Expl	T. D.	T. R. D.	Expl	T. D.	T. R. D.	Expl	T. D.	T. R. D.	Expl	T. D.	T. R. D.	Expl	T. D.	T. R. D.	Expl	T. D.	T. R. D.	
Banane	28	44	43				30	93	87	58	137	130				1	2	2	1	2	2	2	2	4	4
Ananas	14	25	14	1	14	13	13	85	77	28	124	114				1	6	6	1	4	4	2	10	10	
Hévéa							5	53	47	5	57	47				1	1	1	1	1	1	1	4	4	
Café-cacao	23	30	29	4	4	4	6	12	11	33	46	44				3	3	3	3	3	10	6	13	11	
Agrumes à essence	13	26	24	1	2	2	1	2	2	15	20	28													
Palmier	1	1	1				3	24	22	4	25	23				10	151	115	3	26	24	13	177	139	
Cocotier	10	10	10							10	10	10				5	32	23	2	10	10	7	42	34	
Horticulture	2	6	6				1	3	2	3	9	8	2	9	8							2	9	8	
Plantes fourragères, élevage	2	5	5							2	5	5	1	3	3	1	4	4	1	4	4	3	11	11	
Arbres fruitiers	1	4	3							1	4	3	1	3	2	1	3	3				2	5	6	
Polyculture vivrière	1	1	1							1	1	1	7	19	6				2	5	5	9	15	11	
Riz													1	2	2	1	1					2	2	2	
Sous-total	95	152	146	6	20	19	59	272	248	150	444	413	12	17	22	24	203	158	14	64	60	33	294	250	
Multiples et NP	1	1	1							1	1	1				2	115	44				1	115	44	
Total	96	153	147	6	20	19	59	272	248	161	445	414	12	17	22	26	318	207	14	64	60	34	309	254	

TABLEAU V

1/1/71 : Répartition de la superficie des principaux types d'exploitations motorisées en zone forestière selon leur statut juridique et données correspondantes

Activités agricoles dominantes	Secteur Privé																				
	P.P.					Coopératives					Sociétés					Total					
	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	T. D.	TND	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	TD	TND	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	T. D.	TND	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	T. D.	TND	
Hévéa											10 673	10 673	5	53	47	10 673	10 673	5	53	47	
Palmier	90	90	1	1	1						7 328	7 328	3	24	22	7 418	7 418	4	25	23	
Café-cacao	3 826	3 826	23	30	29						1 251	1 251	6	24	11	5 077	5 077	29	42	40	
Banane	1 765	1 765	27	43	42						3 285	3 285	20	93	87	5 050	5 050	57	136	129	
Ananas	260	700	11 (9)	22 (20)	21 (19)	668	668	1	14	13	1 525	1 525	13	65	77	2 513	2 513	25 (23)	121 (115)	111 (109)	
Agrumes à essence	1 476	1 476	13	16	24	140	140	1	2	2	156	156	1	2	2	1 772	1 772	15	30	28	
Cocotier	1 178	1 298	10	10	10										1 178	1 298	10	10	10	10	
Arbres fruitiers	450	450	1	4	3										450	450	1	4	3	3	
Horticulture	85	85	2	6	6						6	6	1	3	2	91	91	3	9	8	
Plantes fourragères, élevage	37	37	2	5	5										37	37	2	5	5	5	
Polyculture vivrière	26	26	1	1	1										26	26	1	1	1	1	
Riz																					
Total	9 253	9 753	91 (89)	143 (146)	142 (140)	808	808	2	16	15	24 204	24 204	54	272	248	34 285	34 285	154 (150)	435 (434)	405 (403)	

Activités agricoles dominantes	Secteur Public																				
	Administration					Sociétés d'État					Instituts de Recherche					Total					
	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	T. D.	TND	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	TD	TND	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	T. D.	TND	Expl. (ha)	Expl. + ENT (ha)	Expl. (nb)	T. D.	TND	
Hévéa						1 425	1 425	1	1	1	550	550	1	3	3	1 975	1 975	2	4	4	
Palmier						26 932	26 982	10	151	115	5 681	5 681	3	26	24	42 663	42 663	13	177	179	
Café-cacao						127	127	3	3	3	302	302	3	10	8	429	429	6	13	11	
Banane						130	130	1	2	2	71	71	1	2	2	201	201	2	4	4	
Ananas						101	101	1	6	6	37	37	1	4	4	138	138	2	10	10	
Agrumes à essence																					
Cocotier						4 437	4 437	5	32	24	600	600	2	10	10	5 037	5 037	7	42	34	
Arbres fruitiers	14	14	1	3	3	48	48	1	3	3					62	62	2	6	6	6	
Horticulture	40	70	2	9	8										40	70	2	9	8	8	
Plantes fourragères, élevage	66	66	1	3	3	64	64	1	4	4	33	33	1	4	4	163	163	3	11	11	
Polyculture vivrière											70	70	2	5	5	70	70	2	5	5	
Riz	26	26	1	2	2	23	23	1	1	1					61	61	2	3	2	2	
Total	156	185	5	17	15	43 339	43 339	24	203	158	7 344	7 344	14	64	60	50 839	50 669	43	284	274	

() cas particuliers exclus

TABLEAU VI

1/1/71: Personnes Physiques Privées : Répartition des principaux types d'exploitations motorisées en zone forestière par nationalité. Superficies et données correspondantes

Activités agricoles dominantes	Africains									Européens								
	Total			Superficies						Total			Superficies					
	Expl. (nb)	T. D.	T.R.D.	Expl. (no)	Expl. + BNT (ha)	Expl. (nb)	T.D.	T.R.D.	Expl. (nb)	T. D.	T.R.D.	Expl. (ha)	Expl. + BNT (ha)	Expl. (nb)	T.D.	T.R.D.		
Café-cacao	17 (31%)	23 (35%)	22 (32%)	2 553 (45%)	2 559 (45%)	17	23	22	6 (15%)	7 (9%)	7 (9%)	1 257 (31%)	1 257 (31%)	6	7	7		
Banane	14 (25%)	15 (21%)	15 (22%)	422 (16%)	922 (16%)	14	15	15	14 (35%)	29 (35%)	28 (36%)	815 (21%)	813 (21%)	13	28	27		
Ananas	10 (18%)	14 (20%)	14 (21%)	177 (7%)	597 (10%)	7	11	11	4 (10%)	11 (14%)	10 (13%)	143 (4%)	143 (4%)	4	11	10		
Cocotier	9 (16%)	9 (13%)	9 (13%)	922 (19%)	1 102 (19%)	9	9	9	1 (3%)	1 (1%)	1 (1%)	196 (5%)	196 (5%)	1	1	1		
Arbres fruitiers	1 (2%)	4 (6%)	3 (4%)	450 (9%)	450 (9%)	1	4	3										
Agrumes à essence	2 (4%)	2 (3%)	2 (3%)	83 (2%)	88 (2%)	2	2	2	11 (27%)	24 (29%)	22 (28%)	1 388 (34%)	1 388 (34%)	11	24	22		
Plantes fourragères, élevage	1 (2%)	2 (3%)	2 (3%)	12 (0%)	12 (0%)	1	2	2	1 (3%)	3 (4%)	3 (4%)	25 (1%)	25 (1%)	1	3	3		
Polyculture vivrière	1 (2%)	1 (1%)	1 (2%)	26 (0%)	26 (0%)	1	1	1										
Horticulture									2 (5%)	6 (7%)	6 (8%)	85 (2%)	85 (2%)	2	6	6		
Palmier									1 (2%)	1 (1%)	1 (1%)	90 (2%)	90 (2%)	1	1			
Sous-total	55 (100%)	70 (100%)	68 (100%)	5 216 (100%)	5 716 (100%)	52 (50)	67 (65)	65 (62)	40 (100%)	62 (100%)	78 (100%)	4 037 (100%)	4 037 (100%)	39	81	77		
Non précisées	1	1	1															
TOTAL	56	71	69															

() cas particuliers exclus

TABLEAU VII

1/1/71: Structure des principaux types d'exploitations motorisées en zone forestière (ha)

Cultures Types d'exploitation	Palmier	Hévéa	Cocotier	Banane	Cacao	Ananas	Café	Agrumes à essence	Arbres fruitiers	Riz	Plantes fourragères	Horticulture fleurs	Cult. mar. & légumes	Maïs	Igname	Coton	Divers	N.P.	Total	
Palmier	52 417 (22,10%) (21%)		81		70		13												50 081 (100%)	
Hévéa		12 644 (2,100%) (100%)																		12 644 (100%)
Cocotier	240		5 913 (92%) (95%)						62										6 215 (100%)	
Café-cacao	37		51	9	1 082 (56%) (100%)		2 278 (41%) (94%)		11	30					9		10	9	5 506 (100%)	
Banane	3			1 154 (75%) (95%)	225	101	55	370	114		10	52	27						5 251 (100%)	
Ananas			57	92	4	2 322 (100%) (92%)			32					25			10		2 521 (100%)	
Agrumes à essence			82		170		1 522 (56%) (100%)												1 772 (100%)	
Arbres fruitiers	1		49		1		21	218 (62%) (56%)	111 (28%) (51%)		2		1	1	1				512 (100%)	
Plantes fourragères, élevage	2								27		166 (63%) (78%)			1	1	1			200 (100%)	
Horticulture												121 (100%) (72%)							121 (100%)	
Polyculture vivrière	7				5		9		1	18 (19%)	34 (35%)			22 (27%) (92%)					96 (100%)	
Riz										57 (92%) (66%)							4		61 (100%)	
Total	50 708 (100%) (100%)	12 644 (15%) (100%)	6 213 (86%) (100%)	4 235 (56%) (100%)	1 602 (14%) (100%)	2 508 (100%) (100%)	4 116 (37%) (100%)	1 522 (28%) (100%)	565 (12%) (100%)	316 (100%)	212 (100%)	123 (100%)	53 (100%)	24 (100%)	11	5	32	9	85 124 (100%)	